

DECISION DU MAIRE

Défense extérieure contre l'incendie – Attribution du marché de travaux

Le Maire de la ville de PONT-AUDEMER,
VU l'article L.2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,
VU la délibération n°18-2022 en date du 19 février 2022 portant délégation au Maire en matière de marchés publics, accords-cadres et avenants,
VU les articles L. 2123-1 et L 2125-1 du Code de la commande publique,

CONSIDERANT la convention de groupement de commandes en date du 31 mars 2022 et du groupement constitué des communes de Pont-Audemer (coordonnateur), Appeville Annebault, Bonneville Aptot, Freneuse sur Risle, Montfort sur Risle et Pont-Authou,
CONSIDERANT la consultation lancée en procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du code de la commande publique, en vue de conclure un accord cadre à bons de commande, d'une durée de 4 ans, pour les travaux de défense extérieure contre l'incendie et notamment la mise en œuvre de dispositifs de réserves en eau potable,
CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres qualifiant de mieux disante l'offre de l'entreprise SOLUTION ENVIRONNEMENT 76
CONSIDERANT l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 20 juin 2022
CONSIDERANT la nécessité de conclure l'accord cadre, les communes ayant pour obligation de posséder des équipements permettant la fourniture d'eau destinée à la lutte contre l'incendie,

DECIDE

D'ATTRIBUER l'accord cadre à bons de commande pour les travaux de défense extérieure contre l'incendie à l'entreprise SOLUTION ENVIRONNEMENT 76 - 9 rue de la Couture – 27500 Saint Mards de Blacarville,

DE SIGNER l'accord cadre à bons de commande pour les travaux de défense extérieur contre l'incendie attribué à l'entreprise SOLUTION ENVIRONNEMENT 76 - 9 rue de la Couture – 27500 Saint Mards de Blacarville, pour les montants minimum et maximum ci-après :

Période	Minimum HT	Maximum HT
4 ans	100 000,00 €	3 000 000,00 €

PONT-AUDEMER, le 20 juin 2022
Le Maire



Alexis DAVID

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20220620-120-AU
Date de télétransmission : 21/06/2022
Date de réception préfecture : 21/06/2022

